

Communauté de Communes Vaïte-Aigremont

8 Bis, Rue des Aloses
25640 ROULANS

☎ 03 81 63 29 01 ☎ 03 81 63 27 68
Contact@ccva.fr www.ccva.fr

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 23 juin 2014

Membres présents : - Claudine BAUD - Claude BELIARD - Daniel BRULET – Bernard CUENIN – Bernard CUENOT - Claude DALLAVALLE - Jean-Louis FAIVRE PIERRET - Joaquim FERREIRA – Marguerite GAFFIE - Samuel GIRARDET - François HERANNEY – Martial HIRTZEL - Alain JACQUOT — Serge KOVACIC - Emmanuelle LAGIERE - Pierre MAYOUD - Claude MESNIER - Dominique MESNIER - Charles PIQUARD – Paul PIQUARD – Claire PORTIER – Gérard SCHOENBERG - Pierre ROUSSY - Denis THIELLEMENT - Francis TROUILLOT - André VAUBOURG

Suppléant votant : Davy VILLAIN

Membres excusés : Hélène ALBANESI - Christophe GUGLIELMETTI - Bruno LECLERT– Jacky MOREL

Membre absent :

Suppléant non votant : Xavier MOREL

Titulaires	28
Suppléant votant	1
Suppléant non votant	1
Invité	
Total (hors invité)	30

Ouverture de la séance à 19h10

Le quorum est atteint. Pouvoir est donné à C. Baud par B. Leclert.

C. Piquard énonce l'ordre du jour. Il informe que deux rapports ont été mis sur table (demande subvention ZAE Roulans et prix de vente du m²). Le conseil accepte que ces rapports soient présentés au vote.

B. Cuenot est nommé secrétaire de séance.

Rapport n°1 Approbation du compte-rendu du mardi 22 avril 2014

Le Président expose les motifs.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Communautaire du mardi 22 avril 2014.

Rapport n°2 : Création définitive des commissions

C. Piquard expose les motifs.

COMMISSION 1	COMMISSION 2	COMMISSION 3
Pierre ROUSSY (Séchin) Claude DALLAVALLE (Glamondans) Evelyne ROY (CM) (Naisey) Daniel BRULET (Roulans) Emmanuelle LAGIERE (Roulans) Jean Louis FAIVRE PIERRET (Breconchaux) Martine PERROT (CM Dammartin Les Templiers) Germaine PERRIGOT (Dammartin les Templiers) Céline PAPILLON (Bouclans) Dominique PATTON (Gonsans) Aurélie Bourdenet (Vauchamps) Claude ARMAND (Laissey) Philippe BONNOT (Poulligny Lusans) Hélène ALBANESI Jean Michel BOUDIN (L'Ecouvotte) Valérie VOLPE (Villers Grelot)	Bruno LECLERT (Bouclans) Jacky MOREL (Naisey) Alain JACQUOT (Roulans) Marguerite GAFFIE (Roulans) Christophe GUGLIELMETTI (Le Puy) Gérard SCHOENBERG (Vennans) Bernard CUENOT (Laissey) Samuel GIRARDET (Gonsans) Hervé DUBOIS DUNILAC (Roulans) Florence DUSSAUSSAY (Roulans) Olivier BOSSY (Bouclans) Bruno FEUVRIER (Breconchaux) Philippe SIMERAY (Vauchamps) Pascal CHAFFIOTTE (Villers Grelot)	François HERANNEY (Poulligny-Lusans) Claude DALLAVALLE (Glamondans) Francis TROUILLOT (Ougney) Noëlle LECONTE (Champlive) Claude BELIARD (Naisey) Daniel BRULET (Roulans) Philippe MARTHEY (Saint Hilaire) Paul PIQUARD (Bouclans) Michel BUNOUST (Vennans) Martial HIRTZEL (Vauchamps) Jean-Luc PAUTHIER (Roulans) Bruno BIGLER (Roulans) Michel DEBOUCHE (Le Puy) Franck MATHE (Gonsans) Véronique TEYSSIEUX (Dammartin Les Templiers) Jean-Claude GROSPERRIN (Breconchaux) Maxime PLANCON (Vauchamps) Didier VILLAIN (Villers Grelot) Claire PORTIER (Villers Grelot) Franck MORGANTI (Osse)
COMMISSION 4	COMMISSION 5	COMMISSION 6
Joaquim FERREIRA (Dammartin) Xavier MOREL (Glamondans) Noëlle LECONTE (Champlive) Bernard CUENIN (Naisey) Marguerite GAFFIE (Roulans) Jean Louis FAIVRE PIERRET (Breconchaux) Sylvie GLAUSER (Saint Hilaire) Magali SYLVANA (CM Bouclans) Claude MESNIER (Poulligny Lusans) Bertrand LONGCHAMP (Val de Roulans) Frédérique POUPENEY (Vauchamps) Gérard Schoenberg (Vennans) Claude ARMAND (Laissey) Christophe GUGLIELMETTI (Le Puy) Fanny GRISON (L'Ecouvotte) Hervé DUBOIS (Roulans) Sandra EMONIN (Roulans) Nathalie BRACHET (Gonsans) Claude PORTIER (Villers Grelot) David ROETHLISBERGER (Osse)	Dominique MESNIER (Laissey) Xavier MOREL (Glamondans) Emmanuelle LAGIERE (Roulans) Pierre MAYOUD (L'Ecouvotte) Bernard CUENOT (Laissey) Marie Christine CHAMPOT (Dammartin Les Templiers) Claude POULOT (Osse) Bruno VERMOT DESROCHES (Naisey) André LIMONET (Roulans) Bruno BIGLER (Roulans) Marinette MASSON (Roulans) Emmanuel ROUSSELOT (Bouclans) Maurice VALNET (Le Puy) Hervé KOVACIC (Gonsans) Christian VAUTHEROT (Poulligny Lusans) Xavier MORLEC (Villers Grelot)	Membres du bureau Serge KOVACIC

A. Jacquot indique qu'il regrette fortement que la commission 2 ne se soit pas réunie avant le conseil communautaire.

Cette réunion est prévue le 01/07/14 et deux interventions sont programmées, la réunion risque donc d'être très longue. Il fait remarquer qu'il serait préférable que les commissions se réunissent plus souvent afin qu'elles ne soient pas aussi chargées.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la composition des différentes commissions.

Rapport n°3 : Commission d'Appel d'Offres

C. Piquard expose les motifs.

Le conseil communautaire élit à l'unanimité :

- trois membres titulaires pour la Commission d'Appel d'Offres : François HERANNEY, Pierre ROUSSY, Bruno LECLERT

- trois membres suppléants pour la Commission d'Appel d'Offres : André VAUBOURG, Jean-Louis FAIVRE PIERRET, Guy HUGOT

Rapport n°4 : Personnel administratif - avancement de grade poste Rédacteur

C. Piquard expose les motifs.

Suite à la demande de C. Béliard il est précisé que le montant exact n'est pas encore connu, le Centre de Gestion doit effectuer un calcul en fonction de l'ancienneté. Le montant pourra être communiqué lors du prochain conseil.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité :

- la suppression d'un poste de Rédacteur à compter du 30 juin 2014
- la création d'un poste de Rédacteur principal de 2^o classe à compter du 1^{er} juillet 2014
- l'autorisation a donné au Président pour signer l'arrêté fixant le tableau d'avancement au grade de Rédacteur Principal de 2^o classe au titre de l'année 2014

Rapport n°5 : Personnel des écoles – modification poste ATSEM école de Pouligny Lusans

C. Piquard expose les motifs.

D. Brulet souhaiterait qu'un bilan financier soit réalisé afin de déterminer le coût de cette réforme pour la CCVA.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la modification d'un poste d'ATSEM à l'Ecole de Pouligny-Lusans en portant sa durée hebdomadaire annualisée de 11.75 à 12.54 heures, avec prise d'effet au 1er septembre 2014.

Rapport n°6 : Convention pour les présentoirs

D. Mesnier expose les motifs.

Le coût unitaire de ces présentoirs est de 58.89 euros TTC.

Mis à disposition pour la saison touristique (juin à octobre).

Tous les commerces ont été sollicités, la liste détaille les établissements étant favorables à accepter un présentoir.

De la documentation est mise à disposition dans d'autres points sans présentoir. A Laissey un présentoir est déjà en place, mis à disposition par la CCVA lors de la création des bureaux informations touristiques (BIT).

C. Piquard informe que ces présentoirs viennent en remplacement des BIT.

La documentation sera réapprovisionnée par la CCVA à la condition que les dépositaires en informent la CCVA.

Seule la documentation touristique relative à la CCVA et au PDC est autorisée dans ces présentoirs.

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer la convention de mise à disposition d'un présentoir et de la documentation touristique

Rapport n°7 : Avenant convention et conventions transports méridiens école de Gonsans

J. Ferreira expose les motifs.

Suite à la remarque de D. Brulet, il est précisé que la CCVA a adopté le financement à 100% des transports méridiens et cela sans limite de durée, il ne sera donc pas remis en cause chaque année.

~~Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité :~~

- L'autorisation à donner au Président pour signer l'avenant n°1 à la Convention multipartite entre le Département du Doubs, le SIVOS de la « Combe Fleurie » et la Communauté de Communes de Vaôte-Aigremont
- L'autorisation à donner au Président pour signer les 3 conventions relative à la prise en charge des transports méridiens par les communes de Magny-Chatelard, Verrières-du-Grosbois et Côtebrune.

Rapport n°8 : Rapport d'activités SYBERT

F. Héranney expose les motifs.

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le rapport d'activités concernant le service public d'élimination des déchets et assimilés du SYBERT de l'exercice 2013.

Rapport n°9 : Rapport d'activités – service déchets CCVA

F. Héranney expose les motifs et effectue une présentation du rapport via la projection d'un Powerpoint.

Remarques concernant les badges en déchèterie: Lorsque la barrière reste levée le gardien vérifie les badges avec un « pocket ».

La mise en place des badges a permis la contribution des non ménages aux déchetteries. Deux déchetteries « Pro » ont été créés (BTP) à Besançon. Leur mode de financement est différent de celui des déchetteries Sybert.

Actions du Sybert dans les écoles : suite à la remarque de D. Brulet il est précisé qu'il n'est pas judicieux de mettre « la pression » sur les écoles pour qu'elles y participent, cela doit être une volonté de l'équipe éducative et doit s'inscrire dans le projet d'école.

Par ailleurs au vu des écoles qui y ont déjà participé il semble que cela fonctionne très bien sur le territoire. L'information est diffusée auprès de toutes les écoles.

B. Cuenot fait remarquer que le système de la RGI représente un coût non négligeable pour les restaurateurs qui, en période estivale doivent sortir leur bac chaque semaine.

F. Héranney rappelle que la mise en œuvre de la RGI est encore jeune, c'est un point qui pourra être discuté.

Suite à la demande de S. Girardet il est précisé que les tonnages sont stables (malgré la hausse des coûts), le nombre de levées supplémentaires ne sera connu qu'à la fin de l'année.

Concernant l'étude sur la mise en place de bacs de 80 litres (personne seule) cela doit être travaillé prochainement.

L'accès aux déchetteries avec un tracteur est en principe interdit (sécurité) mais il peut être autorisé sous réserve de prévenir le gardien, il est le seul à pouvoir vous autoriser cet accès.

D. Thiellement souhaite savoir si une solution peut être trouvée pour les personnes qui utilisent les déchetteries pour un usage privé mais qui utilisent un véhicule professionnel pour transporter les déchets.

Comment et où se débarrasser de pneus usagés (dépôts sauvages) ?

Comment sont considérés les auto-entrepreneurs ?

F. Gougéard se renseignera auprès du Sybert.

C. Piquard rappelle que le coût de déblaiement est toujours inclus dans les devis par les professionnels.

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le rapport d'activités concernant le service public d'élimination des déchets et assimilés de la CCVA de l'exercice 2013.

Rapport n°10 : Convention Eco TLC

F. Héranney expose les motifs.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la convention ECO TLC présentée ci-dessous et autorise le Président à la signer.

Rapport n°11 : Représentants à l'ASCOMADE

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité Monsieur François Héranney comme délégué titulaire et Madame Claire Portier comme déléguée suppléante pour représenter la CCVA au sein de l'ASCOMADE.

Rapport n°12 : Avenant convention 2014 SICTOM des 3COM25

C. Piquard expose les motifs.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité

- l'adoption de l'avenant de la convention pour 2014 pour la collecte du tri sélectif avec le SICTOM des 3 COM.25
- l'autorisation à donner au Président pour signer les documents relatifs à cet avenant.

Rapport n°13 : Marché de maîtrise d'œuvre – ZAE A Rompré à Gonsans

C. Piquard expose les motifs.

Suite à la demande de P. Piquard il est rappelé qu'un tuyau de 300 a été mis en place sur la zone en perspective de la récupération des eaux pluviales de cette zone.

Gonsans doit retirer les eaux pluviales de son bâtiment communal afin d'éviter une surcharge d'eau.

C. Piquard rappelle que ce tuyau a été mis sans l'autorisation de la CCVA. Les deux collectivités sont en cours de négociation.

A. Jacquot indique que le prix d'achat des terrains a été acté. Or il lui semble que cela nous empêchera désormais de parler de cessation gratuite dans le cas d'une prise de compétence. Si la CCVA part dans une logique de rachat des biens aux collectivités au prix du marché il souhaite que cela soit acté.

S. Girardet fait remarquer que la logique est différente, il lui semble en effet que l'installation d'une école sur une commune est sensiblement différente de l'installation d'une entreprise sur une zone et qui paiera des taxes.

La vente des terrains pourra s'effectuer avec un document relatant les surfaces exactes.

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer l'avenant « Etude urbanistique et technique – opération de maîtrise d'œuvre pour la viabilisation et l'aménagement d'ensemble de la future zone d'activités économique de Gonsans « zone à Rompré » » en date du 9 avril 2011.

Rapport n°14 : Pôle Emploi – Avenant convention Borne Visio Services

P. Roussy expose les motifs.

Suite à la demande de M. Gaffié il est rappelé que les bornes sont justement un outil d'interaction entre les usagers et le service. Un rendez-vous est pris entre l'utilisateur et le service et se déroule de la même façon qu'en agence sauf que cela évite un déplacement sur Besançon.

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat avec Pôle Emploi relative à la borne visio-services de Bouclans.

Rapport n°15 : Pôle Emploi – Convention logo site internet

D. Mesnier expose les motifs.

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer la convention pour la création d'un lien simple avec logo vers le site de Pôle emploi.

Rapport n°16 : Répartition dérogatoire du fonds national de péréquation Intercommunal et Communal

C. Piquard expose les motifs.

D. Brulet fait part de la décision du conseil municipal de Roulans, à savoir qu'au vu des projets en cours à l'unanimité le conseil a décidé d'opter pour une répartition de droit commun.

~~C. Béliard indique que le conseil n'ayant pas eu d'information à ce sujet il n'a pu en discuter.~~

D. Brulet explique que le rapport préparatoire doit parvenir au moins 15 jours avant la réunion et être mis en ligne sur le site internet. Pour lui il s'agit d'une mauvaise méthode de travail.

C. Piquard informe que toutes les communes ont reçu le document relatant les sommes relatives au FPIC.

D. Brulet indique qu'il ne faut pas travailler de cette façon et que les documents doivent être transmis plus tôt.

D. Mesnier rappelle qu'il ne s'agit pas d'une nouveauté, ce sujet revient chaque année afin de délibérer sur la répartition. Les communes ont bien reçu la circulaire.

Il rappelle que pour pouvoir choisir une autre répartition que celle du droit commun l'unanimité est exigée, or au vu de la position de la commune de Roulans il n'y a pas lieu de débattre plus longtemps.

Il est rappelé que cette décision doit être prise avant le 30 juin. D. Ramaux explique que la circulaire avec les montants à répartir n'a été transmise par l'Etat à la CCVA que le 03 juin.

S. Girardet fait remarquer que l'argument mis en avant est le déséquilibre financier de la CCVA, cependant dans les communes c'est également le cas et de nouvelles compétences doivent être exercées.

Pour lui le raisonnement ne doit pas se baser sur un état de fait mais sur des projets.

D. Mesnier fait remarquer que le reversement du FPIC à la CCVA était le moyen pour elle, de financer les nouvelles compétences. Sans cela elle devra soit utiliser le levier des recettes fiscales soit renoncer à certains projets.

Plusieurs membres du conseil indiquent que les sommes sont peu importantes à l'échelle de chaque commune mais qu'en regroupant toutes ces contributions cela n'est pas négligeable pour un projet à l'échelle de la CCVA.

Au vu des interventions de chacun aucune délibération ne sera prise et la répartition de droit commun s'appliquera.

Rapport n°17 : Décision de principe pour mener une étude sur la prise de compétence scolaire dans son intégralité et périscolaire

J. Ferreira expose les motifs.

La demande émane notamment de la Préfecture et de l'Inspection Académique (IA25).

C. Piquard indique ce que l'IA25 demande

Etat des lieux :

- évolution démographique scolaire (N+3) (Nous disposons déjà d'un outil à la CCVA)
- Parc immobilier (nombre de classe, surface...)
- Périscolaire (offre, horaires, activités...) (besoin du concours des communes et centres périscolaires)
- Lien avec les collèges : flux des écoles vers les collèges

Scénarios d'implantation :

- Nombre d'écoles (prendre en compte la carte scolaire...)
- Implantation des écoles
- Organisation des ramassages scolaires (réflexion avec le CG25)
- Avantages/Inconvénients

Cela devra être mené de façon neutre avec un comité de pilotage. Il souligne que l'étude pourrait être menée avec un étudiant comme l'étude précédente.

C. Dallavalle indique que l'étude de territoire est importante notamment en ce qui concerne les collèges.

J. Ferreira indique que la volonté de l'IA25 est aussi d'apporter une cohérence au territoire, en effet nous observons des fermetures de classe alors que d'autres sont en sureffectif ou en ouverture de classe.

C. Piquard informe que le CG25 peut apporter un soutien technique à cette procédure.

~~A. Jacquot tient à rappeler que ce n'est pas le Préfet ou l'IA25 qui paie mais le contribuable. Il lui semble que l'exposé des motifs ne prend pas en compte le bon fonctionnement des écoles. Il indique que le fonctionnement du service des écoles n'a pas bien été expliqué aux membres de la commission 4 et aucun débat n'a eu lieu sur ce sujet.~~

Il rappelle que la précédente étude avait conclu par le fait que la gestion de proximité était la solution la plus économique et pratique. Il lui semble que cette nouvelle étude va aboutir au même résultat. Il faudrait résoudre le problème du Sivu des Marronniers et des communes alentours avant de lancer cette étude.

J. Ferreira rappelle que la majorité des membres de la commission était favorable au lancement de cette étude. A son étonnement peu de questions en rapport avec le fonctionnement des écoles mais un long débat concernant le poste d'agent du patrimoine.

B. Cuenot indique que le problème étant localisé il est en effet intéressant de régler ce cas avant de se lancer dans une étude.

C. Piquard informe que le problème se trouve sur le périmètre de la CCVA. Exemple : fermeture de classe à Saint Hilaire, Val de Roulans passe devant Saint Hilaire...

M. Hirtzel indique que le problème du Sivu des Marronniers est en cours de résolution, il lui semble par ailleurs que travailler sur ce point sans les élus concernés n'est pas envisageable.

Il rappelle que c'est l'Etat qui prend les décisions, dans ce cas soit les élus se projettent à moyen terme et étudient les solutions qui pourraient être mises en œuvre soit ils ne font rien et devront subir les décisions.

Il lui semble que mobiliser un étudiant pour élaborer cette étude n'est pas judicieux, notamment pour le dernier point de l'étude.

D. Brulet fait remarquer que les syndicats scolaires font un bon travail et qu'il ne faut pas oublier qu'une réforme est en cours et que dans quelques années l'EPCI « CCVA » sera sans doute modifié. Il ne faut donc pas se précipiter, le fait de transférer cette compétence à la CCVA ne permettra pas de faire des économies puisqu'il faudra embaucher une personne pour gérer ce nouveau service, les employés communaux auront deux employeurs...

J. Ferreira explique que les services de l'Etat mettent en garde les collectivités et leur conseillent de lancer une démarche dans le cas contraire elles devront subir les choix nationaux.

C. Mesnier rappelle que la CCVA a déjà eu l'opportunité de se prononcer sur ce point.

G. Schoenberg fait remarquer que depuis la situation a évolué, les effectifs baissent. Pour lui le principe de la communauté de communes est de permettre aux « petits » d'être aidés par les plus « forts ». Il comprend la volonté des communes de garder leur école. Il demande que chacun mette de côté son ego afin de faire avancer les choses.

D. Brulet répond qu'il ne s'agit pas d'une histoire d'ego mais du fait que certaines communes/syndicat ont déjà payé pour leur groupe scolaire et qu'elles/ils ne souhaitent pas à nouveau payer pour un autre groupe scolaire.

C. Piquard rappelle que c'est à la demande des services de l'Etat que la CCVA souhaite lancer ce questionnaire.

C. Mesnier rappelle que le rapprochement avec La Bussière avait été refusé notamment parce qu'elle avait la compétence scolaire dans son ensemble.

S. Girardet fait remarquer que la volonté de l'Etat est sans doute de pousser les communautés de communes à harmoniser leurs compétences afin de faciliter les fusions.

Concernant les effectifs il constate qu'à Gonsans les effectifs évoluent toujours à la hausse.

Il précise qu'il est plutôt favorable à ce qu'une étude soit menée mais à quel prix ?

A. Jacquot fait remarquer qu'en mettant à jour l'étude déjà menée il n'est pas nécessaire de prendre un cabinet.

~~J.L. Faivre-Pierret tient à préciser qu'il ne s'agit pas de dire si les écoles fonctionnent bien ou non. Il s'agit de faire un état des lieux de ce qui existe aujourd'hui et de se questionner sur ce qui pourrait être réalisé avec toutes ces données.~~

Il lui semble important d'harmoniser les choses sur le territoire afin d'éviter les fortes fluctuations que l'on constate aujourd'hui.

Suite à la remarque d'A. Jacquot, J.L. Faivre Pierret confirme en effet que l'étude pourrait conclure par un transfert de la compétence totale aux communes/syndicats.

P. Mayoud souligne qu'une réflexion collective de cohérence est nécessaire. Pour lui le fait de fermer une classe à Saint Hilaire alors qu'une autre s'ouvre à Roulans n'est pas cohérent, sans oublier que Saint Hilaire est susceptible d'en fermer une autre dans quelques années. Il n'est pas cohérent que les enfants de Val de Roulans passent devant l'école de Saint Hilaire pour aller à Roulans.

Il rappelle qu'une étude auprès des parents auraient dû être menée afin d'envisager une nouvelle organisation.

A.Jacquot indique que le Sivos a questionné le Val de Roulans à ce sujet et ne s'est jamais positionné contre une telle organisation.

G. Schoenberg fait remarquer que cela prouve que les choses évoluent puisque lorsque les enfants de Vennans ont voulu intégrer Saint Hilaire cela a été refusé.

A.Jacquot indique que les dérogations inter CCVA sont désormais accordées lorsque les deux communes y sont favorables.

F. Héranney constate qu'il n'est plus possible de réfléchir à l'échelle des communes. Pour exemple Pouligney Lusans a conclu une convention avec Châtillon Guyotte afin que les enfants intègre l'école de Pouligney (Rappel : les enfants de Châtillon Guyotte allaient à l'école de Roulans, puis à Marchaux).

Il lui semble que la réflexion doit avoir lieu sur un bassin de vie et non en fonction de limites administratives.

Suite à la demande de C. Dallavalle il est précisé qu'une partie de l'étude peut être menée en interne mais pour la partie scénario il faudrait sans doute faire appel à un cabinet.

Rappel : Procédure d'extension de compétences

« L'organe délibérant de l'EPCI doit d'abord se prononcer à la majorité simple.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose ensuite d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur les transferts proposés, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'EPCI. La décision du conseil municipal est réputée favorable si elle n'intervient pas dans le délai précité de 3 mois.

Si la majorité qualifiée requise pour la création de l'EPCI est atteinte, le préfet prononce, l'extension de compétences. Il est tenu de prononcer le transfert de compétences lorsque celui-ci a été régulièrement approuvé par l'organe délibérant de l'établissement et par la majorité des conseils municipaux requise pour la création de cet établissement. »

M. Hirtzel estime que le regroupement des compétences n'est pas indispensable au départ, il sera utile seulement lorsqu'un scénario sera réputé bon et viable.

Il lui semble qu'il faut réfléchir aux regroupements scolaires que l'on souhaite pour demain en fonction d'un bassin de vie.

Si un scénario est déterminé alors la compétence unique sera nécessaire.

C. Béliard se demande si l'étude n'est pas trop complète, en effet il lui semble que certains points devraient être résolus en amont.

C. Mesnier souligne que la décision peut se prendre entre élus, il n'est pas nécessaire que la CCVA prenne le relais. Il lui semble qu'un service de proximité est nécessaire.

Il est rappelé qu'un comité de pilotage sera constitué.

Le conseil communautaire autorise à la majorité (4 contre – 6 abstentions) le Président à conduire une étude sur la prise de compétences scolaires et périscolaire telle que décrite ci-dessus

Rapport n°18 : Informations diverses

Courrier de la commune de Pouligney Lusans – transports méridiens

Pour rappel la commune ayant pris la décision d'arrêter les transports du midi cela a permis à la CCVA de réaliser une économie (8 000 euros environ hors accompagnement), c'est pourquoi il a été demandé une compensation financière. C. Mesnier indique qu'il a été évoqué la remise en place des transports méridiens.

Pour sa part Châtillon Guyotte n'avait pas souhaité mettre en place les transports méridiens comme la suppression de ces transports était en cours de discussion. D. Thiellement estime également qu'une contribution pourrait être versée au périscolaire par exemple.

Ce point sera remis à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil.

Rapports mis sur table

Rapport n°19-1 ZAE « Sous la Plante » à Roulans – Prix de vente des terrains

C. Piquard expose les motifs.

S. Girardet fait remarquer qu'il aurait été judicieux d'avoir une réunion de commission avant ce conseil.

C. Piquard comprend cette remarque cependant il n'a pas le choix de présenter cette délibération ce soir car le dossier doit être déposé avant le 30 juin. C'est le même problème pour Roulans qui doit déposer le dossier crèche.

Suite à la demande de S. Girardet il est précisé qu'en effet il sera possible de modifier le prix de vente par délibération.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité de fixer le prix de vente des terrains de la zone d'activités « Sous la Plante » située sur la commune de Roulans à 18 euros le m², parcelle viabilisée mais non plate-formée.

Rapport n°19-2 : ZAE « Sous la Plante » à Roulans – Demande de subvention ZAE Roulans

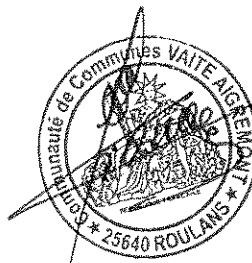
C. Piquard expose les motifs.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité :

- l'approbation du projet d'aménagement du cabinet Ambiance en date du 27 octobre 2009
- l'engagement de la CCVA à réaliser et à financer des travaux de réalisation de la zone « Sous la plante » située à Roulans dont le montant s'élève à 1 757 797,22 € HT d'une superficie de 8 ha 16 a 48 ca.
- l'engagement de la CCVA à prendre à sa charge les éventuelles dépenses supplémentaires imprévues ou cofinancements inférieurs aux attentes ou défailants
- approuve le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Fonds propres : 263 471,22 €
 - Subventions :
 - SYDED : 76 640,00 €
 - Région : 60 000,00 €
- autorise le Président à solliciter les aides financières du Conseil Régional au titre du contrat de Pays 2008-2014, du SYDED et de tout autre co-financeur
- l'autorisation à donner au Président à signer tout document relatif aux subventions

Le Président remercie l'assemblée et la commune de Laissey, il lève la séance à 22h45.

Fait à Roulans, le 26 juin 2014.



Charles PIQUARD
Président de la CCVA

Réponses obtenues auprès du SYBERT après le conseil communautaire

Quelle solution apporter aux personnes qui utilisent les déchetteries pour un usage privé mais qui conduisent un véhicule professionnel pour transporter les déchets ?

Le gardien vérifie dans un premier temps si les déchets apportés correspondent ou non à l'activité de l'entreprise. Si cela ne correspond pas il peut autoriser le dépôt. Dans le cas contraire il est possible de contacter directement le SYBERT (par mail) afin d'obtenir une autorisation de dépôt.

Comment et où se débarrasser de pneus usagés (dépôts sauvages) ?

Le SYBERT dispose d'un prestataire, la CCVA se renseignera auprès de ce prestataire afin de connaître les modalités de récupération des pneus (grande quantité).

Comment sont considérés les auto-entrepreneurs ?

Ils sont considérés comme des artisans.